

**Formulaire à remplir par chaque candidat**

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)

Élection dans la circonscription de<sup>(1)</sup> : .....

Nom de la liste : .....

**1. IDENTITÉ**

Nom de naissance : .....

Nom figurant sur le bulletin de vote<sup>(2)</sup> : .....

Prénoms<sup>(3)</sup> : .....

Sexe: Masculin  Féminin

Né(e) le : | | | | | à (commune) : .....

Département : ..... ou Collectivité d'Outre-mer : ..... ou Pays : .....

Nationalité : .....

**2. SITUATION**

Profession<sup>(4)</sup> : .....

Numéro CSP correspondant<sup>(5)</sup> : | | |

Êtes vous actuellement représentant au Parlement européen ? oui  non

**3. COORDONNÉES**

Adresse : .....  
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : | | | | | Commune : .....

Pays (si hors France) : .....

Téléphone (recommandé) : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_

Courriel (recommandé) : .....

- déclare vouloir déposer sa candidature aux élections européennes de la circonscription citée en tête de la présente déclaration sur la liste mentionnée ci-dessus. Ma position dans cette liste figure sur le document joint par le candidat tête de liste ou son mandataire regroupant par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste.

Étiquette politique déclarée du candidat<sup>(6)</sup> : .....

- confie à M. ...., candidat tête de liste ou à son mandataire, le soin de faire toutes déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. qu'en application de l'article 57 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont enregistrées dans deux traitements automatisés, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus », par la délibération n°2013-406 du 19 décembre 2013 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, les données à caractère personnel mentionnées dans la délibération précitée concernant chaque candidat de la liste;
2. que ces données à caractère personnel, à l'exception des coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande et de figurer sur la plate-forme ouverte des données publiques françaises;
3. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture (ou du haut-commissariat en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie) par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

DATE : | | | | |

SIGNATURE :

(1) Lorsque l'élection s'effectue dans une circonscription outre-mer, le nom de la section est précisé par la mention « section de » à la suite du nom de la circonscription.

(2) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

(3) Souligner le prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

(4) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(5) Voir la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant en annexe du mémento à l'usage des candidats disponible sur le site internet du ministère de l'intérieur.

(6) L'étiquette politique du candidat peut être différente de l'étiquette politique de la liste.

# NOTICE EXPLICATIVE

## Recommandations générales

1. Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veuillez à écrire en **lettres majuscules** de façon **lisible**. **Le formulaire doit comporter la signature manuscrite du candidat**. Elle permet d'attester de son consentement à figurer sur la liste. Tout consentement obtenu par fraude entraîne l'annulation de l'élection du candidat concerné. Une déclaration de candidature sur laquelle la signature est photocopiée n'est pas recevable.
2. L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel est fortement recommandée afin que le ministère de l'intérieur puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

## Documents à fournir

Afin que votre déclaration soit valable, vous devez impérativement joindre au formulaire de déclaration les documents suivants :

- Soit une attestation d'inscription sur une liste électorale comportant les nom, prénoms, domicile ou résidence et date et lieu de naissance du candidat, délivrée par le maire de la commune d'inscription dans les **trente jours** précédant le dépôt de la candidature.
- Soit une copie de la décision de justice ordonnant l'inscription de l'intéressé (l'original doit être présenté) sur la liste électorale de cette commune.
- Soit un certificat de nationalité, le passeport ou la carte nationale d'identité en cours de validité **et** un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de **trois mois**.

**À noter : si le candidat est ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France**, il doit également joindre une déclaration écrite précisant :

- sa nationalité et son adresse sur le territoire de la République;
- le cas échéant, la collectivité locale ou la circonscription sur la liste électorale de laquelle il est ou a été inscrit en dernier lieu dans l'État dont il est ressortissant;
- qu'il n'est pas privé du droit de vote dans cet État;
- qu'il n'exercera son droit de vote qu'en France.

Par ailleurs, dans cette hypothèse, il convient de considérer que l'inscription sur une liste électorale est une inscription sur une **liste électorale complémentaire**.